

**Réponse de la Municipalité
à l'interpellation urgente de MM. Nicolas Gillard et Mathieu Blanc déposée le 11 juin 2013 pour
le groupe PLR**

*« Grands chantiers à Lausanne : chaos et gouffre sans fin ou changements organisés
et gérés par la Municipalité ? »*

Texte de l'interpellation

«La presse locale a récemment relaté et présenté les défis qui attendent Lausanne au cours des prochaines années, notamment en termes de mobilité et de travaux. Parmi ces derniers, le chantier de la Place de la Gare représente l'un des défis majeurs pour les autorités politiques lausannoises, mais aussi et surtout pour les habitants et commerçants lausannois de ce quartier.

En annexes à l'édition de 24h du 7 juin 2013, un numéro spécial montrait la multiplication des chantiers et changements à venir, sans aborder vraiment la question de la coordination, de l'information des habitants et des mesures d'accompagnement. Dans une réflexion du même jour, une représentante des Verts Lausannois indiquait que les titanesques travaux prévus à Lausanne allaient « engendrer le chaos » et que les Lausannois devraient changer leurs habitudes. L'auteure de cette réflexion expliquait plus loin que du chaos jaillirait la vie... Drôle de vision d'une majorité rose-rouge-verte privée de tout programme et de toute vision claire, pour une représentante de cette majorité !

Les interpellateurs soussignés ne pouvaient laisser passer une prévision si noire (ou verte) et désordonnée sans questionnement et souhaite savoir si la Municipalité, et le Directeur des Travaux en particulier, partagent la vision ainsi donnée aux lausannois qui pourraient légitimement s'inquiéter. Ils souhaitent surtout connaître par cette interpellation quelles sont les démarches entreprises pour planifier les différents chantiers qui attendent notre ville, en particulier du point de vue des usagers, riverains et commerçants. »

Réponses aux questions posées

En préambule, il convient de rappeler que le processus de coordination et de planification des chantiers en ville de Lausanne a évolué au cours du temps et plus particulièrement, en 1993, par la nomination au Service des routes et de la mobilité d'un répondant pour la coordination des interventions sur le domaine public.

Les prérogatives du répondant ont été renforcées au début des années 2000, sous la conduite des directeurs des Travaux et des Services Industriels et plus particulièrement dans les domaines suivants :

- adéquation entre le cadre financier fixé par la Municipalité et les projets de travaux planifiés ;
- validation des propositions de coordination et de planification, par une instance regroupant les directeurs des Services industriels et des Travaux, ainsi que les chefs des services concernés ;
- choix des projets multiservices sur la base d'une analyse mettant en évidence les meilleures opportunités d'intervention communes en considérant les degrés de priorité propres à chaque réseau ;
- maîtrise de l'impact des travaux sur la mobilité ;
- renforcement de la collaboration avec les *tt* dans la planification des chantiers ;
- renforcement de la collaboration avec les responsables de l'ordonnancement du trafic de la Direction de la sécurité publique et des sports ;
- amélioration de la communication envers la population.

Cela dit, la Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1

La Municipalité peut-elle établir une chronologie approximative des travaux d'infrastructure les plus importants prévus à Lausanne et qui ont fait l'objet des récents articles de presse ?

La liste des chantiers programmés en ville de Lausanne est la suivante :

I. Chantiers liés aux Axes forts dans le cadre du Projet Agglomération Lausanne Morges 2007

A ce jour, seul le projet BHNS Pont de Chailly - Limite communale de Pully sur l'avenue de Chailly est en cours de réalisation et sera achevé d'ici à fin 2014. Ci-après, il est reporté le planning intentionnel pour la réalisation des autres chantiers projetés sur le territoire de Lausanne. Il y a lieu de préciser que tous les projets cités ci-après font l'objet de permis de construire et qu'à ce jour aucune procédure n'est achevée. On peut raisonnablement affirmer que les travaux ci-après devraient être décalés d'environ six mois à une année :

- Tram Gare de Renens - Place de l'Europe : 2014-2018 travaux sur la route de Genève mi-2016 à 2018 ;
- Mesures d'accompagnement du PALM 2007 : Rampe Vigie-Gonin : mi-2014-fin 2015 (18 mois) + Place de la Gare : régulation du giratoire Ouest : mi-2014 - fin 2014 ;
- BHNS Confrérie - St-François : 2015-2018, avec une coupure totale du trafic au Grand Pont sur onze mois en 2017
- BHNS Aloys-Fauquez : 2017-2018

II. Chantiers liés au PALM 2012

Il n'y a pas, à ce jour, de décision formelle pour le financement des projets cités ci-après, dont le planning intentionnel des travaux futurs tel que connus par la Municipalité est le suivant :

- Gare CFF - Léman 2030 - Requalification de la place de la gare et de la rue du Simplon : horizon 2017 voire 2018-2025 ;
- Le m3 : 2018-2023 - comprend la requalification de la route des Plaines-du-Loup en lien avec le projet Métamorphose : 1^{ère} étape 2018-2021 en coordination avec les travaux de la place de la gare du projet Léman 2030 et seconde étape de 2021-2023 ;
- BHNS Saint-François - Pully : 2018-2020 ;
- Jonctions autoroutières : Blécherette-Solitaire 1^{ère} étape de requalification de la route de Romanel : 2014-2015, 2^{ème} étape travaux préparatoires : 2015-2017, 3^{ème} étape jonction autoroutière 1^{ère} phase : 2018-2020, 4^{ème} étape 2^{ème} phase : après 2020.

III. Chantiers de requalifications routières et des espaces publics

A ce jour, le projet de la place de la Sallaz est en phase de réalisation et devrait être achevé d'ici à fin 2014. Les travaux cités ci-après sont ceux inscrits dans le Plan des investissements adopté par la Municipalité et devront faire l'objet d'une mise à l'enquête et d'une décision de votre Conseil :

- Route de Berne : RC I sorties Vennes-Croisettes : 2014-2015 ;
- Avenue César-Roux : 2015-2016 ;
- Carrefour Tivoli-Sévelin : 2017-2018 ;
- Avenue de Tivoli : 2018-2019 ;
- Route du Signal : 2017-2018 ;
- Chemin de Maillefer : 2017-2018 ;
- Carrefour Bergières-Grey : 2017-2018.

IV. Autres grands chantiers des services gestionnaires des réseaux souterrains

Les projets cités ci-après sont les grands chantiers qui devraient être mis en œuvre et en principe financés par les crédits-cadres :

- Service d'assainissement : Avenue de Cour, entre l'av. Beauregard et l'av. des Bains : 2014 ;
- Service d'assainissement : Avenue de Rhodanie, entre l'av. des Bains et l'av. Dalcroze : 2015 ;
- Service du gaz et du chauffage à distance : Avenue d'Ouchy : 2016-2017. Pourrait être revu selon l'avancement des travaux sur Vigie-Gonin.

Comme on peut le constater, il ne s'agit pas d'une « chronologie approximative », mais bien d'un véritable programme de travaux qui mobilise différents secteurs de l'administration communale et qui est conforme au Plan des investissements de la Ville pour les prochaines années.

Question 2

Comment la Municipalité envisage-t-elle les conséquences des travaux prévus, notamment en relation avec la future place de la gare, pour les habitants et commerçants des quartiers concernés ?

En préambule, il convient de préciser que les projets des Axes Forts de transports publics (AFTPU) disposent d'un mandat général en matière de circulation au niveau de l'agglomération. La Ville de Lausanne s'intègre dans cette coordination par le biais du Service des routes et de la mobilité qui pilote la coordination des travaux lausannois, non seulement au niveau de l'agglomération, mais également à celui des travaux engagés par les différents services de son administration. Il y a lieu de préciser également que la hiérarchie du réseau routier lausannois ne sera pas modifiée en lien avec les travaux à la gare CFF. De plus, tous les chantiers ne se cumulent pas. Ceux de la gare se dérouleront à l'horizon 2022 alors que les grands travaux sur le Tram et les BHNS PALM 2007 devraient être achevés.

Ceci étant dit, il y a également lieu de rappeler que la Municipalité veille à associer les habitants et commerçants des quartiers concernés aux réflexions qu'elle mène dans le cadre des chantiers en milieu urbain. Ainsi, a-t-elle récemment mis sur pied le Groupe des acteurs économiques (GAE) pour servir de relais entre les autorités et les milieux économiques et favoriser une meilleure compréhension des enjeux et attentes respectifs. Par ailleurs, comme pour tous les travaux en ville, la Municipalité assure une information ciblée afin d'anticiper les problèmes et de prendre les mesures d'accompagnement utiles afin de limiter les impacts des travaux sur les habitants, riverains et commerçants.

Question 3

Quelles démarches ou mesures compte-t-elle prendre pour limiter au maximum les désagréments inévitables engendrés par ces travaux ? En particulier, y aura-t-il une démarche particulière en termes d'information aux habitants et commerçants des quartiers concernés ?

Comme elle l'a toujours fait précédemment lors des phases d'exécution de projets majeurs en ville, la Municipalité garde comme un des objectifs principaux de limiter les désagréments subis par les riverains et les commerçants. Elle veille donc à assurer :

- la visibilité des commerces ;
- l'accessibilité piétonne ;
- un impact limité sur le stationnement ;
- une durée minimale d'intervention, grâce à une optimisation des étapes des projets.

Une réflexion concertée mobilisant les différents acteurs est en outre engagée en amont du projet (sociétés de développement, sociétés des commerçants, tl, etc.), afin de garantir tant la mobilité, que l'animation sociale des quartiers pendant les phases de transition. C'est dans cet objectif qu'a été créé le Groupe des acteurs économiques (GAE).

De plus, la Direction des travaux vient de se renforcer en se dotant d'une cellule de communication, laquelle participe aux réflexions quant à la communication autour des projets des Axes Forts (incluant l'Etat de Vaud, les *tl*, les villes de Lausanne, Renens, Pully, etc.).

Question 4

Compte tenu des réponses aux questions précédentes, doit-on s'attendre, comme le prévoient certaines formations politiques, à ce que Lausanne sombre dans le chaos ?

La coordination des chantiers des dix prochaines années en ville de Lausanne constitue un véritable défi pour la Municipalité. Mais comme indiqué ci-dessus des mesures ont été prises pour limiter les nuisances sur les riverains et les usagers du domaine public. Ces mesures concernent non seulement la garantie de circulation dans les sens entrée et sortie de ville, mais également les accès piétons et vélos, de même que les transports publics, de manière à atténuer le plus possible l'impact des travaux sur la population lausannoise.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu aux questions des interpellateurs.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 26 septembre 2013.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Christian Zutter

